



INTERCOMMUNALITÉS ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE EN EUROPE : DE LA MAÎTRISE DU FONCIER À L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

MARDI 15 SEPTEMBRE, 18H

AMPHITHÉÂTRE

CCI DE LIMOGES ET DE LA HAUTE-VIENNE

16, place Jourdan LIMOGES



18h00 Accueil des participants / personnalités

18h15 Ouverture de la conférence

Mots d'accueil

› **Michel SENIMON**, Délégué général d'EUROPA

Allocutions d'ouverture

› **Laurent AUROY**, Président de la commission Commande Publique, CCI de Limoges et de la Haute-Vienne

› **Guillaume GUERIN**, Maire de Limoges et Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole

18h45 L'intercommunalité en Europe au cœur du développement économique local

L'affirmation progressive des EPCI comme acteurs majeurs du développement économique constitue l'une des évolutions les plus marquantes de l'organisation territoriale française. Les réformes successives ont conduit à leur confier des compétences stratégiques en matière d'aménagement économique, tandis que les enjeux contemporains de concurrence territoriale, de transition écologique et de souveraineté économique renforcent encore leur rôle. L'action des intercommunalités s'organise aujourd'hui autour de deux grands leviers complémentaires : la maîtrise du foncier économique, indispensable à l'accueil des activités, et le développement de l'attractivité territoriale, nécessaire pour attirer entreprises, investisseurs et talents.

› **Rapporteur : Hélène PAULIAT**, Professeur de droit public (OMIJ-Limoges), Présidente d'EUROPA, Présidente Honoraire de l'Université de Limoges

19h00 PANEL 1 : L'action foncière, socle de la compétence économique des EPCI en Europe ?

La compétence de développement économique confiée aux EPCI repose d'abord sur leur responsabilité en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques. Cette évolution traduit la volonté du législateur de dépasser les logiques communales pour construire une stratégie économique à l'échelle des bassins de vie et d'emploi. Les intercommunalités disposent ainsi d'une vision plus large des besoins des entreprises et peuvent coordonner les investissements nécessaires à leur développement.

L'affirmation d'une compétence intercommunale en matière d'aménagement économique

La compétence de développement économique confiée aux EPCI repose d'abord sur leur responsabilité en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques. Cette évolution traduit la volonté du législateur de dépasser les logiques communales pour construire une stratégie économique à l'échelle des bassins de vie et d'emploi. Les intercommunalités disposent ainsi d'une vision plus large des besoins des entreprises et peuvent coordonner les investissements nécessaires à leur développement.

| **Le foncier économique comme outil de compétitivité territoriale**

L'accès au foncier constitue l'une des premières attentes des entreprises lorsqu'elles envisagent une implantation ou un projet d'extension. La disponibilité des terrains, leur desserte par les infrastructures de transport, la qualité des réseaux ou encore la proximité des bassins d'emploi influencent directement les décisions d'investissement. Dans ce contexte, les EPCI doivent anticiper les besoins futurs et organiser une offre foncière adaptée aux différentes filières économiques présentes sur leur territoire. L'exemple de Limoges Métropole, qui dispose d'un important patrimoine de zones d'activités structuré autour de ses filières d'excellence, illustre cette dimension stratégique.

| **Vers une gestion durable et stratégique du foncier économique**

La raréfaction du foncier disponible et les objectifs de sobriété imposés par le Zéro Artificialisation Nette transforment profondément les pratiques des collectivités. Les EPCI doivent désormais développer des stratégies foncières intégrées fondées sur l'identification des gisements mobilisables, la reconversion des friches et l'optimisation des espaces existants. Cette approche suppose également une articulation étroite avec les documents de planification tels que les SCoT et les PLUi, afin de concilier développement économique, préservation des ressources et aménagement durable du territoire.

Si le foncier constitue la condition matérielle du développement économique, il ne garantit pas à lui seul la réussite d'un territoire. Dans un environnement concurrentiel, les EPCI doivent également être capables de promouvoir leur territoire et de construire une offre globale attractive.

Propos introductif : Élu de Limoges Métropole (en cours de désignation) chargé de contextualiser le sujet et d'introduire le panel

Animateur/Modérateur : Aurélien CURBELIE, Secrétaire général d'EUROPA

- › Élus (en cours de désignation)
- › Intervenant(s) du réseau EUROPA (en cours de désignation)
- › Enseignants chercheurs (en cours de désignation)
- › Chefs d'entreprises (en cours de désignation)
- › Représentants de la CCI (en cours de désignation)

19h45 **PANEL 2 : L'attractivité territoriale, une mission stratégique des EPCI en Europe ?**

Les intercommunalités ne sont plus uniquement des aménageurs ; elles deviennent progressivement des acteurs du marketing territorial et de la promotion économique. L'attractivité désigne la capacité d'un territoire à attirer et à retenir entreprises, investisseurs, étudiants, chercheurs ou actifs qualifiés. Cette notion conduit les EPCI à élaborer des stratégies de différenciation permettant de valoriser leurs avantages comparatifs dans un contexte de concurrence entre territoires.

| **Construire une offre territoriale cohérente et lisible**

L'attractivité repose sur la capacité à proposer une offre globale associant foncier,

immobilier d'entreprise, services, accompagnement et qualité de vie. Les démarches de marque territoriale participent à cette stratégie en donnant une identité forte au territoire. À Limoges Métropole, l'articulation entre la marque "Limoges, le feu créatif" et la démarche "Invest in Limoges" illustre la complémentarité entre communication institutionnelle et prospection économique. L'objectif n'est pas seulement de promouvoir le territoire mais de faciliter concrètement l'implantation des entreprises.

| **L'EPCI comme animateur de l'écosystème territorial**

L'efficacité d'une politique d'attractivité dépend largement de la capacité à mobiliser les acteurs locaux autour d'un projet partagé. Les EPCI jouent ainsi un rôle de coordination entre collectivités, chambres consulaires, établissements d'enseignement supérieur, agences de développement et entreprises. Cette gouvernance partenariale permet d'offrir aux porteurs de projets un accompagnement complet et de renforcer la cohérence de l'action publique économique.

| **Attirer les entreprises, mais aussi les talents**

Les politiques d'attractivité contemporaines dépassent désormais le seul cadre économique. Elles visent également à attirer et fidéliser les compétences nécessaires au développement des entreprises. Les questions d'emploi, de logement, de mobilité, de qualité de vie ou encore d'accompagnement des familles deviennent des enjeux majeurs. Les dispositifs d'accueil des nouveaux arrivants, l'accompagnement des conjoints ou les services facilitant l'installation participent pleinement à cette nouvelle conception de l'attractivité territoriale.

Propos introductif : Élus de Limoges Métropole et de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne (en cours de désignation) chargés de contextualiser le sujet et d'introduire le panel

Animateur/Modérateur : Aurélien CURBELIE, Secrétaire général d'EUROPA

- › Élus (en cours de désignation)
- › Intervenant(s) du réseau EUROPA (en cours de désignation)
- › Enseignants chercheurs (en cours de désignation)
- › Chefs d'entreprises (en cours de désignation)
- › Représentants de la CCI (en cours de désignation)

21h00 **Cocktail offert par le Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest**

La participation des agents territoriaux
à cette conférence-débat peut être validée par le CNFPT
au titre de la formation de professionnalisation.

Infos & inscription sur le site d'EUROPA : www.europaong.eu

Nous contacter : 06 82 80 21 39 - europa@unilim.fr



**INSCRIPTION EN
LIGNE**